

Petit résumé des étapes à suivre pour la mise à jour du plan de paie Ciel Paie 2019

Les fiches indiquées comme « ci-jointes » sont disponibles dans la base de connaissances de Sage.

ETAPE 1

Si les mises à jour ci-dessous ne sont pas encore disponibles dans le menu Utilitaires / Mise à jour des paramètres de paie :

- fusion AGIRC-ARRCO,
- mise à jour du PAS
- nouveautés légales 2019
- mesures légales complémentaires
- heures supp exonérées

Copyright©Alain Gandy

Fidulane

La formation par un spécialiste Ciel et Sage 50c

Ciel

01 43 24 92 78

www.fidulane.com

Il faut les télécharger

Si les mises à jour ci-dessus sont déjà disponibles dans le menu Utilitaires / Mise à jour des paramètres de paie, passer à l'étape 2

Pour télécharger les mises à jour du plan de paie dans Ciel Paie (un seul téléchargement commun à tous les dossiers) :

Dans l'onglet "Accueil" (sous le menu "Dossier"), cliquer sur "Mes mises à jour", puis sur "Mettre à jour" (agrandir la fenêtre "Mon compte" si nécessaire pour voir le rectangle bleu "Mettre à jour" écrit en lettres blanches).

Une fois téléchargées, si leur installation n'est pas proposée automatiquement, les mises à jour du plan de paie doivent être faites dossier par dossier (menu Utilitaires / Mise à jour des paramètres de paie) en commençant par les plus anciennes (fusion AGIRC-ARRCO, puis mise à jour du PAS, puis nouveautés légales 2019, puis mesures légales complémentaires, puis heures supp exonérées).

Les notices s'obtiennent en cliquant sur le point d'interrogation (menu Utilitaires / Mise à jour des paramètres de paie).

Les formules à vérifier selon les notices sont en principe déjà correctes !

ETAPE 2

Suivre les indications ci-jointes de la fiche 103495.pdf (KB97681, ci-jointe) de la base de connaissances de Sage pour CBRGAA et CFIL800PAA.

Il faut ensuite mettre à jour manuellement les profils (menu Base / Profils), puis créer les bulletins de paie de janvier 2019 d'après le profil souhaité.

ETAPE 3

Profils

Les cotisations nécessaires pour la retraite complémentaire figurent page 5 de la notice "Fusion Agirc-Arrco" (Annexe 1 ci-dessous); toutes les anciennes sont à supprimer !

Les rubriques et cotisations nécessaires pour la réduction générale de cotisation figurent page 9 de la notice "Mesures légales complémentaires du 1er janvier 2019", sauf la cotisation CBRGAA à insérer également (Annexe 2) ; les autres (dont RCOEFFIL, TCOTSURSSAF) sont à supprimer.

Les cotisations et la rubrique nécessaires pour le complément maladie figurent page 15 de la notice "Mesures légales complémentaires du 1er janvier 2019" (CC120, CR120, ALLEGMALAD).

Assiette et taux doivent être cochés dans l'onglet DUCS des cotisations CC120 et CR120;

ETAPE 4

Copyright©Alain Gandy

Fidulane

Bulletins de paie 2019 La formation par un spécialiste Ciel et Sage 50c

Pour 2019, le fichier des taux de prélèvement a la source doit être importé avant de créer les bulletins de paie.

Ciel

01 43 24 92 78

www.fidulane.com

Les bulletins de paie de janvier 2019 doivent être créés d'après les profils (modèles) de paie, en raison des très nombreux changements applicables dès le 1er janvier 2019.

Les bulletins des mois suivants pourront être créés d'après le bulletin précédent en cochant la case "Bulletin précédent" dans la fenêtre qui s'ouvre en cliquant sur le bouton de création des bulletins de paie.

ETAPE 5 (le cas échéant)

Heures exonérées

Il suffit en principe de renseigner le nombre d'heures exonérées dans l'une des variables suivantes du plan de paie :

- NHSUP110E – Nbre d'heures exo supp à 110%
- NHSUP125E – Nbre d'heures exo supp à 125%
- NHSUP150E – Nbre d'heures exo supp à 150%
- NHCOMPE – Nb d'heures exo complémentaires
- NHCOMPME - Nbre d'heures comp. non majorées

Annexe 1

Nouvelles cotisations de retraite complémentaire 2019 (les anciennes sont toutes à supprimer)

Jaune : dossiers hors BTP

Orange : cadres seulement

- CRETT1 Cotisation Retraite T1 RU
- CRETT1BTP Cotisation Retraite BTP T1 RU
- CRETT1ETAM Cotisation Retraite ETAM T1 RU
- CRETT2 Cotisation Retraite T2 RU
- CRETT2BTP Cotisation Retraite BTP T2 RU
- CRETT2ETAM Cotisation Retraite ETAM T2 RU
- CCEGT1 Contribution d'équilibre général T1
- CCEGT2 Contribution d'équilibre général T2
- CCETRU Contribution d'équilibre technique
- CCETRUREG Regul. Contrib. Equilibre Technique
- CAPECRUTA Cotisation Retraite - APEC TA RU
- CAPECRUTB Cotisation Retraite - APEC TB RU

Annexe 2

Cotisations pour la réduction générale de cotisation (ex-Fillon) 2019

Seules celles qui sont ci-dessous sont requises. Les autres sont à supprimer.

Jaune : dossiers hors BTP

RSFIL

SMIC de référence

RMFIL

Rémunération brute (Réd. Gén.)

RMFILM

Rémunération mensuelle (Réd. Gén.)

RCFIL

Allègement Général (Intermédiaire)

RCFIL1 / RCFIL1BTP

Coef. Allègement Général

RCFIL1REN

Coef Allèg Gén. Renforcé

RCFILAGCHO

Allègement Gén. Cho (intermédiaire)

RCOEFAG

Calcul coefficient Allègement gén.

RCOEFAGREN

Calcul coefficient Allèg. gén. renf

CBRF

Base Allègement Général

Copyright©Alain Gandy

Fidulane

La formation par un spécialiste Ciel et Sage 50c

Ciel

01 43 24 92 78

www.fidulane.com

TOTCOTISAG / TCOTBTP

Total cotisations Allèg. Gén.

CFIL800

Allègement Général (intermédiaire)

CFIL800A

Allègement Général annualisé

CFIL800PAA

Allègement Général annualisé AA

CFIL800REN

Allègement Général annualisé Renfor

CFILREG

Régularisation Allègement Général

Copyright©Alain Gandy

Fidulane

La formation par un spécialiste Ciel et Sage 50c

Ciel

01 43 24 92 78

www.fidulane.com